

ASSEMBLÉE DU 26 MAI 2010

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le 26 mai 2010 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Yvon Boucher, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Stefan Psenak, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Nicole Champagne, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Mireille Apollon, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley

Monsieur Michel Brissette, directeur général
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement
Monsieur Claude Renaud, directeur des opérations
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines

A motivé son absence :

Madame Caryl Green, mairesse de la Municipalité de Chelsea

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2010-055

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaire du 28 avril 2010 et extraordinaire du 12 mai 2010
3. **Direction générale**
4. **Projet Rapibus**
 - 4.1 Acquisition du lot 2 362 543 ptie (Bureau en Gros) - projet Rapibus
 - 4.2 Comité de sélection – mandats de services professionnels — projet Rapibus
5. **Direction des finances et de l'administration**
 - 5.1 Financement d'un montant de 19 688 000 \$:
 - 5.1.1. Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 19 688 000 \$
 - 5.1.2. Modification aux Règlements d'emprunts numéros 84, 86 (86.1), 87, 108 et 118
 - 5.1.3. Émission d'obligations pour un terme plus court
 - 5.1.4. Prolongation d'émission pour un terme additionnel
6. **Direction de la planification et du développement**
 - 6.1 Procédure d'acquisition - parcelle du terrain situé à l'intersection des rues Jean-Proulx et Noël
 - 6.2 Améliorations de service - automne 2010
7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Appel d'offres – travaux de réaménagement des futurs bureaux de la Direction générale et des salles de conférence
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Délégation de pouvoirs – dotation – poste de conseiller en relations publiques
10. **Direction des communications et du marketing**
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-056

Adoption des procès-verbaux

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des assemblées ordinaire du 28 avril 2010 et extraordinaire du 12 mai 2010, soient adoptés.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-057

**Acquisition du lot 2 363 543 ptie (Bureau en Gros) –
projet Rapibus**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2009-091 adoptée le 28 octobre 2009, le conseil d'administration autorisait le comité directeur du projet Rapibus à entreprendre toutes les démarches requises en vue de procéder à l'acquisition, de gré à gré ou, le cas échéant, par voie d'expropriation, des parcelles de terrains requises pour la réalisation du Rapibus;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette autorisation, des négociations ont été menées avec le propriétaire du lot 2 362 543 au cadastre du Québec, en vue d'acquérir une partie dudit lot ayant une superficie de 828,5 m², identifié comme étant le lot numéro T2-42 (4 519 773 N.O.) au plan préparé par M. Michel Fortin, arpenteur-géomètre;

ATTENDU QU'à la suite de ces négociations, un projet d'entente comportant un prix d'acquisition de 66 800,00 \$, taxes en sus, a été accepté par le propriétaire du lot précité;

ATTENDU QU'en sus du prix précité, une indemnité de 2 000,00 \$ sera versée au propriétaire, portant le coût d'acquisition à 68 800,00 \$;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie 10-074;

ATTENDU la recommandation du bureau de projet Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

D'approuver l'acquisition d'une partie du lot 2 362 543 ayant une superficie de 828,5 m², tel qu'apparaissant au plan préparé par M. Michel Fortin, arpenteur-géomètre, laquelle partie de lot est identifiée comme étant le numéro T2-42 (4519 773 N.O.) pour une somme de 77 400,00 \$, taxes incluses;

D'autoriser le président et le secrétaire à signer pour et au nom de la Société, tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-058

**Comité de sélection – mandats de services professionnels —
projet Rapibus**

ATTENDU QU'une série de mandats pour des services professionnels, relativement au projet Rapibus, seront lancés au cours des prochains mois;

ATTENDU QUE pour octroyer de tels contrats portant sur les services professionnels, la Société doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement doivent respecter les conditions énoncées à l'article 96.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

ATTENDU QUE ce conseil, par sa résolution CA-2008-084 du 27 août 2008, approuvait l'Annexe A identifiant les grilles d'évaluation et de pondération des différents mandats du projet Rapibus, le guide d'attribution des cotes ainsi les membres potentiels des comités de sélection des propositions, le tout comme partie intégrante de ladite résolution;

ATTENDU QUE, depuis 2008, un certain nombre de membres potentiels pouvant faire partie desdits comités de sélection ont quitté leur emploi et qu'il y a lieu d'amender la liste décrite au point 5 de l'Annexe A de la résolution CA-2008-084;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet du Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

QUE les comités de sélection des propositions soient formés, pour chaque mandat, d'au moins 3 personnes identifiées à l'Annexe B, le tout faisant partie intégrante de cette résolution et remplaçant le point 5 de l'Annexe A de la résolution CA-2008-084.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-059

Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 19 688 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt numéros 84, 86(86.1), 87, 108 et 118, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 juin 2010, au montant de 19 688 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Société a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Soumissionnaire	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,59100	1 527 000 \$	1,60000 %	2011	4,14392 %
		1 592 000 \$	2,25000 %	2012	
		1 660 000 \$	2,90000 %	2013	
		1 730 000 \$	3,25000 %	2014	
		9 012 000 \$	3,55000 %	2015	
		4 167 000 \$	4,65000 %	2020	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,30000	1 527 000 \$	1,60000 %	2011	4,15249 %
		1 592 000 \$	2,00000 %	2012	
		1 660 000 \$	2,70000 %	2013	
		1 730 000 \$	3,05000 %	2014	
		9 012 000 \$	3,50000 %	2015	
		4 167 000 \$	4,65000 %	2020	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,54700	1 527 000 \$	1,60000 %	2011	4,16199 %
		1 592 000 \$	2,20000 %	2012	
		1 660 000 \$	2,80000 %	2013	
		1 730 000 \$	3,25000 %	2014	
		9 012 000 \$	3,50000 %	2015	
		4 167 000 \$	4,75000 %	2020	

ATTENDU QUE l'offre provenant de MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. s'est avérée la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
 APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
 ET RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 19 688 000 \$ de la Société de transport de l'Outaouais soit adjugée à MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE monsieur Patrice Martin, président, et monsieur Michel Vincent, trésorier, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, la Société autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, et, à cet effet, la Société autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 19 688 000 \$;

Règlement d'emprunt numéro	Montant
84	606 200 \$
86 (86.1)	231 800 \$
87	11 700 000 \$
108	7 000 000 \$
118	150 000 \$
TOTAL	19 688 000 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits Règlements compris dans l'émission de 19 688 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 juin 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de la Banque Laurentienne, 770, boulevard Saint-Joseph à Gatineau;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 8 juin et le 8 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le président et le trésorier. La Société de transport de l'Outaouais, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-061

Émission d'obligations pour un terme plus court

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
ET RÉSOLU :

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 19 688 000 \$ effectué en vertu des Règlements d'emprunt numéros 84, 86(86.1), 87, 108 et 118, la Société de transport de l'Outaouais doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les Règlements d'emprunt, c'est-à-dire un terme de :

- ↳ **Cinq (5) ans** (à compter du 8 juin 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 à 2019 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros 87, 108 et 118, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur emprunt;
- ↳ **Dix (10) ans** (à compter du 8 juin 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement d'emprunt numéro 87, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-062

Prolongation d'émission pour un terme additionnel

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Société avait, le 17 mai 2010, un montant de 838 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 5 061 000 \$, pour une période de cinq (5) ans, en vertu des Règlements d'emprunt numéros 84 et 86(86.1);

ATTENDU QUE le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 8 juin 2010;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
ET RÉSOLU :

QUE la Société de transport de l'Outaouais emprunte 838 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 22 jours au terme original des Règlements d'emprunt mentionnés plus haut.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-063

Procédure d'acquisition - parcelle du terrain situé à l'intersection des rues Jean-Proulx et Noël

ATTENDU QUE la STO doit disposer des actifs nécessaires pour le stationnement de son parc de véhicules afin d'offrir à ses usagers un service de transport en commun fiable, qui répond à leurs besoins;

ATTENDU QUE la STO doit répondre à une demande d'environ 21 millions de déplacements en 2015;

ATTENDU QUE les espaces de stationnement pour autobus sont pleinement utilisés;

ATTENDU QUE la voie d'accès au garage présente quelques problématiques de sécurité, pour les chauffeurs et de fluidité, en période de pointe;

ATTENDU QUE l'étude de justification, réalisée à l'automne 2008, recommande la construction et la localisation d'un deuxième garage et du centre administratif;

ATTENDU QUE l'étude de justification recommande la construction du centre administratif sur le site de la STO par l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 4 100 m²;

ATTENDU QU'il est essentiel d'acquérir la parcelle du terrain recommandée dans l'étude de justification afin de fournir les espaces de stationnement supplémentaires temporaires pour les autobus dès 2010, d'aligner l'accès au garage avec la rue Noël et de permettre la construction du centre administratif ultérieurement;

ATTENDU QU'une étude d'évaluation de la valeur marchande du terrain a été réalisée;

ATTENDU QUE la STO a entamé les négociations avec le propriétaire pour l'acquisition du terrain;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Mireille Apollon
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais autorise l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de la parcelle du terrain situé à l'intersection des rues Jean-Proulx et Noël, ayant une superficie de 4 100 m².

D'autoriser le président et le secrétaire à signer pour et au nom de la Société, tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-064

Améliorations de service - automne 2010

ATTENDU QUE suite aux résultats du comptage manuel et aux relevés des opérations, des ajustements de service sont devenus nécessaires;

ATTENDU QUE des ajouts et modifications de service représentant une augmentation annuelle de 7 439 heures de service, sont proposés par la Direction de la planification et du développement afin de corriger la situation, tel que détaillé au document « Proposition d'amélioration de service pour 2010 »;

ATTENDU QUE ces ajouts de service nécessitent, sur une base annuelle, des crédits de 530 300 \$ et qu'en conséquence, pour la période du 30 août 2010, une dépense de 176 767 \$ est requise pour procéder à ces modifications de service;

ATTENDU QUE le service requiert l'embauche de 5 chauffeurs;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun du ministère des Transports du Québec, le plan d'amélioration des services 2007-2011 prévoit ces ajustements annuels;

ATTENDU QU'en vertu du Plan vert du MTQ, 50 % des dépenses des nouveaux services sont admissibles à une subvention;

ATTENDU QUE les fonds requis, prévus au budget 2010, sont disponibles comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 10-079;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU:

QUE les voyages identifiés dans le document de la Direction de la planification et du développement soient ajoutés ou modifiés au service à compter du 30 août 2010;

Que la Direction des ressources humaines procède à l'embauche et la formation de 5 chauffeurs et 3 employés de l'entretien ;

QUE le budget total, s'élevant à 176 767 \$ pour l'année 2010, dédié à ces ajouts de service soit approuvé et que ces ajouts de service entrent en vigueur le 30 août 2010.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-065

Appel d'offres – travaux de réaménagement des futurs bureaux de la Direction générale et des salles de conférence

ATTENDU QU'à la suite des travaux de la phase 1B du projet d'agrandissement du garage et des bureaux administratifs de la Société, des locaux ont été réaménagés pour la Direction des ressources humaines, laissant libres ceux situés près des salles de conférences principales (grande et petite salles);

ATTENDU QUE cet espace sera occupé par la Direction générale, qui doit déménager de l'édifice du 130 Jean-Proulx;

ATTENDU QUE, comme pour l'ensemble du bâtiment qui avait été aménagé en 1975, une rénovation et un réaménagement des futurs locaux de la Direction générale sont nécessaires, ce qui doit aussi inclure la rénovation des deux salles de conférences;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de rénovation, comprenant deux options :

- ↳ L'option 1, pour la fourniture d'un mur de technologie « Teknion » pour les deux salles de conférences;
- ↳ L'option 2, comprenant le remplacement des luminaires existants (le contrat de base prévoit la réutilisation des luminaires existants) ;

ATTENDU QUE six soumissions ont été reçues, à savoir :

Firme	Contrat de base	Option 1	Option 2	Montant total
<i>R. Gauvreau Construction</i>	156 119,67 \$	32 733,75 \$	(4 063,50 \$)	184 789,92 \$
<i>DLS Construction</i>	135 387,54 \$	43 127,27 \$	7 129,19 \$	185 644,00 \$
<i>Marc Cléroux Construction</i>	145 608,75 \$	32 056,50 \$	9 594,38 \$	187 259,63 \$
<i>Defran Inc.</i>	132 540,08 \$	41 086,50 \$	14 109,38 \$	187 735,96 \$
<i>Profèx</i>	159 638,83 \$	39 506,25 \$	19 753, 13 \$	218 898, 21 \$
<i>Beaudoin Inc.</i>	165 926,25 \$	42 524,53 \$	20 526,26 \$	228 977,04 \$
	Toutes taxes incluses			

ATTENDU QU'après l'analyse de ces soumissions, Le Service de l'entretien de la Direction des opérations et le Service d'approvisionnement recommandent de procéder aux travaux et qu'ils soient confiés à l'entrepreneur ayant déposé la proposition la plus avantageuse pour la Société, soit *R. Gauvreau Construction*, incluant les options 1 et 2, pour la somme totale de 184 790 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie 10-080;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Champagne
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

QUE la soumission présentée par la Société *R. Gauvreau Construction*, incluant les options 1 et 2, pour la somme de 184 790 \$, taxes incluses, pour la rénovation des futurs bureaux de la Direction générale soit acceptée;

QUE le secrétaire soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-066

Dotation - poste de conseiller en relations publiques - Direction des communications et du marketing

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2009-132 adoptée le 16 décembre 2009, le conseil d'administration autorisait la création du poste de conseiller en relations publiques;

ATTENDU QUE le processus de dotation pour ce poste est amorcé;

ATTENDU QUE le pouvoir d'autoriser l'embauche du personnel d'encadrement relève du conseil d'administration;

ATTENDU QUE la prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra au mois de juin et que la directrice des communications et du marketing souhaite que la personne retenue pour le poste de conseiller en relations publiques puisse entrer en fonction dans les meilleurs délais;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
ET RÉSOLU :

QUE le pouvoir d'embaucher la personne retenue pour combler le poste de conseiller en relations publiques à la Direction des communications et du marketing soit délégué au Comité de gestion.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-067

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

.....
Gilbert Lecavalier, secrétaire

.....
Patrice Martin, président



sto.ca 819 770-3242

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais tenue
le 26 mai 2010

CA-2010-XXX

XXX

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat
Adjoint au directeur général
et secrétaire